

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 01  
hebdomadaires régionaux de la Mauricie

Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

LE 20 SEPTEMBRE 2004

Québec, le 8 septembre. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M<sup>me</sup> Sylvie Girard, présidente, et de M<sup>me</sup> Marie-José Auclair, commissaire, entreprend la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec*. L'audience publique, qui débutera le 20 septembre à 19 h, se tiendra au 770, rue Réal à La Tuque, au sous-sol de l'église Marie-Médiatrice. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 19 octobre 2004 à la salle des Chevaliers de Colomb, située au 29, rue Beckler à La Tuque, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 20 janvier 2005 au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, lequel disposera ensuite de 60 jours pour le rendre public.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au dossier au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Wemotaci, école secondaire Waratinak, 20, rue Waratinak ;
- Bibliothèque municipale de La Tuque, 575, rue Saint-Eugène ;
- Ville de Trois-Rivières, 1325, Place de l'Hôtel-de-Ville.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## LE PROJET

Hydro-Québec propose de construire deux nouveaux aménagements hydroélectriques aux sites de la chute Allard et des rapides des Cœurs situés dans le tronçon de la rivière Saint-Maurice compris entre le Réservoir Gouin et le Réservoir Blanc. Ces aménagements seraient respectivement à 120 km et à 108 km au nord-ouest de La Tuque. L'accès aux sites des ouvrages se ferait par la route 25 et par des chemins forestiers existants. Les centrales auraient une puissance totale d'environ 138 mégawatts (MW) et ne modifieraient pas la gestion de la rivière. Selon les prévisions du promoteur, leur construction débiterait au printemps de 2005 et leur mise en service devrait avoir lieu en 2007 et en 2008. Le coût total de réalisation du projet est estimé à 680 millions de dollars.

L'aménagement de la Chute-Allard comprendrait deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes gonflables et un évacuateur de crues à vannes verticales ainsi qu'une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. La centrale serait exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 17 m, son débit d'équipement serait de 396 m<sup>3</sup>/s et sa puissance installée de 62 MW produirait, en moyenne, 369 gigawattheures (GWh) annuellement. La retenue créée par le barrage s'étendrait sur 5,1 km jusqu'à la réserve de Wemotaci. Le bief serait exploité au niveau de 346 m, ce qui inonderait une superficie d'environ 2 km<sup>2</sup>. L'aménagement des Rapides-des-Cœurs comprendrait un barrage en enrochement d'environ 20 m de hauteur, deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes verticales et une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. Cette centrale serait exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 22 m. Son débit d'équipement serait de 396 m<sup>3</sup>/s et sa puissance installée serait de 76 MW pour une production annuelle moyenne de 481 GWh. La retenue créée par le barrage s'étendrait sur 22 km jusqu'à la hauteur de la station ferroviaire de Vandry. Le niveau normal d'exploitation du bief serait de 299,5 m, ce qui inonderait une superficie d'environ 3,7 km<sup>2</sup>.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : chute\_allard@bape.gouv.qc.ca.

## LE MANDAT DU BAPE

Le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute Allard et des Rapides-des-Cœurs. Organisme d'information et de consultation publiques, le BAPE permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

- 30 -

Source : Marie-Ève Chamberland  
Conseillère en communication  
(418) 643-7447, poste 533 ou 1 800 463-4732, poste 533  
marie-eve.chamberland@bape.gouv.qc.ca